

SWISSMOTO

Règlement Snowcross 2025



MEMBER



OFFICIAL
MEDICAL
PARTNER

Contenu

1	FÉDÉRATION SWISS MOTO, CHAMPIONNATS SUISSES	1
2	LICENCES	2
3	INSCRIPTIONS, PILOTE ET TEAMS	6
4	MOTONEIGE ET CATéGORIES	9
5	PARCOURS	11
6	OFFICIELS.....	11
7	DéPART ET RèGLE DE DéPART.....	12
8	SIGNAUX OFFICIELS	14
9	CHRONOMéTRAGE	15
10	PARC DES MACHINES.....	15
11	ARRÊT DE COURSE / MANCHE.....	15
12	CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS	15
13	SANCTIONS ET PROTEST	16
14	CONTRÔLES.....	18
15	ACCIDENTS	18
16	DISPOSITIONS TECHNIQUES.....	19
17	DIRECTIVES POUR ORGANISATEURS	22
18	RÈGLEMENT MÉDICAL	25
19	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	26
20	COURSE / INSTALLATION	27
21	ANNEXE MODÈLE D'HORAIRE	28

VERSIONS

Version	Datum	Autor	Bemerkungen
2025	25.10.2024	Sportkommission	
2025	24.11.2024	Patrizio Furlato	Nach Absprache mit Renato Müller

1 FÉDÉRATION SWISS MOTO, CHAMPIONNATS SUISSES

Swiss Moto est l'association qui détient officiellement tous les pouvoirs sportifs motocyclistes en Suisse, selon les statuts de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM). Elle est membre de l'Union Européenne de Motocyclisme (FIM EUROPE) et de Swiss Olympic Association (SOA). En vertu des statuts de Swiss Olympic Association, elle est la seule association habilitée à organiser un championnat suisse et à décerner dans chaque discipline motocycliste un titre de "champion suisse".

Le sport motocycliste est régi par la réglementation internationale de la FIM et de la FIM EUROPE et la réglementation de la Swiss Moto.

La Swiss Moto contrôle les courses et épreuves motocyclistes et a, notamment, pour fonctions :

- La délivrance des licences (coureurs, passagers, officiels, importateurs et autres) à ses membres sur la base des conditions fixées.
- L'approbation et la réalisation de manifestations sportives par les clubs de la Swiss Moto ou tout autre organisme autorisé et offrant les garanties de sécurité exigées.
- L'homologation des courses, épreuves, résultats et records.

1.1 Championnat suisse

Le championnat suisse est établi conformément au code sportif international de la FIM/FIM EUROPE et aux règlement/code et conditions de la Swiss Moto/FIM/FIM EUROPE. Les championnats suisses de snowcross auront lieu dans les catégories suivantes :

- Swiss Moto SNX Elite Open

Les coupes suisses de snowcross auront lieu dans les catégories suivantes :

- Swiss Moto SNX Amateur Open 6 licences minimum
- Swiss Moto SNX Damen Open 3 licences minimum
- Swiss Moto SNX Senior Open Né en **1984** ; 40 ans

1.2 Commission

Les commissions sportives établissent les règlements de leur discipline qui seront basés sur les données de la FIM/FIM EUROPE. Elles traitent les questions et problèmes de leur discipline et contrôlent les courses et leurs résultats. Les commissions sont subordonnées au comité central (CC).

Comité central (CC) Ressort sport

ENZ Rolf, Allmendstrasse 26, 4658 Däniken SO

rolf.enz@swissmoto.org

Direction sportive de la fédération

BICHSEL Martin, Gartenstrasse 3, 3176 Neuenegg BE

martin.bichsel@swissmoto.org

Président de commission

FURLATO Patrizio

Rebstrasse 10, 8552 Felben-Wellhausen

+41 79 954 48 13

patrizio.furlato@swissmoto.org



Responsable du ressort SNX et membre de la commission

MÜLLER Renato

Unterdorfstrasse 19, 5611 Anglikon AG

+41 79 653 06 82

thereallee@bluewin.ch

SNX-Commission, Commissaire technique / règlement technique

HAAG Eugen

Kleinwilhöhe 12, 6048 Horw

+41 79 302 73 77

eugenhaag@bluewin.ch

SNX-Commission, Membre

OSWALD Heinz

Grundstrasse 21, 8500 Frauenfeld

+41 76 558 69 19

heinz_oswald@sunrise.ch

FURRER Martina

Brand 28, 5637 Beinwil (Freiamt)

+41 79 689 72 20

maertu.furrer@gmail.com

SNX-Commission, Responsable chronométrage

VETTER Stephan

Rötistrasse 645, 4716 Welschenrohr

+41 79 340 33 68

stephan.vetter@ggs.ch

Docteur de la Fédération

Dr. med. Jan BEHNCKE

Aegertenstrasse 23, 4923 Wynau

+41 62 530 04 13

behnckejan@gmail.com

Secrétariat général

Zürcherstrasse 376, 8500 Frauenfeld

+ 41 52 723 05 56

sport@swissmoto.org

1.3 Protection des données Communication via Whatsapp

Swiss Moto décline toute responsabilité en cas d'utilisation de WhatsApp par des tiers. L'inscription au groupe WhatsApp de Swiss Moto se fait aux risques et périls des participants. Tout risque lié à l'utilisation de WhatsApp, y compris les aspects de protection des données et de sécurité, relève de la responsabilité de chaque pilote. Swiss Moto décline toute responsabilité pour les dommages ou les pertes qui pourraient en résulter.

2 LICENCES

2.1 Conditions d'obtention

- Tu dois être membre Swiss Moto : soit via un club affilié soit en étant membre individuel (membre direct).
- Une attestation de couverture d'assurance accident non-professionnel comprenant frais d'hospitalisation et de soins (selon demande) ainsi que d'une copie de l'assurance rapatriement.
- Un certificat médical est seulement obligatoire pour les licences inter.
- Si tu n'es pas résident en Suisse, une autorisation de la fédération nationale concernée est nécessaire afin de pouvoir délivrer la licence souhaitée.
- Afin d'obtenir une licence, tu dois bien évidemment être administrativement en règle avec la Swiss Moto (pas d'amende en cours, de facture ouverte, de documents de douane non régularisés, etc.)
- Tu dois répondre aux exigences concernant l'âge.
- Tu dois télécharger ta demande de licence complète via [Racemanager](#) à trouver sur le site. Si ta demande doit être traitée hors du délai d'émission normal, les frais supplémentaires de traitement pourraient d'élever à 50.- CHF. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

La licence est valable du 1er janvier au 31 décembre. Les demandes hors délai sont valables dès la date d'émission. Les licences ne sont valables que lorsque toutes les conditions sont remplies (**licence inter**, certificat médical, paiement, etc.).

La limite d'âge est fixée à la fin de l'année à laquelle le pilote a atteint l'âge maximum de la catégorie concernée. L'âge minimum débute selon **l'année de naissance** du pilote.

Renonciation

Par sa participation à un événement, le licencié déclare en son nom et celui de ses héritiers à ne pas porter d'action en justice contre les responsables de la Swiss Moto, les commissaires, les organisateurs et les officiels de la course. Chaque accompagnant et assistant accepte les mêmes obligations. Chacun prend part à une manifestation à ses propres risques, en particulier en ce qui concerne des accidents (décès, dommages matériels, vol, feu, etc.).

Chaque participant confirme qu'aucune raison ne lui défend de pratiquer le sport motocycliste. Il se subordonne aux règlementations de la FIM / FIM Europe et Swiss Moto. Par sa participation, il accepte en particulier de renoncer à porter d'actions en justice et accepte toutes les prescriptions Swiss Moto et Swiss Olympic Association relatives à l'antidoping (La liste de doping actuelle peut être consultée sous www.swissolympic.ch ou www.antidoping.ch).

Le licencié Swiss Moto confirme aussi qu'il est conscient que la couverture d'assurance inclus à la licence Swiss Moto n'est pas valable pour des éventuelles participations à des manifestations non-officielles non-reconnues par la Swiss Moto.

Chaque participant accepte la levée du secret professionnel du service des secours, médecin, hôpital en cas de questions posées par les membres du service des secours, président CO, jury, direction de course, personne de contact en cas d'urgence et assurance RC ainsi que par les membres du secrétariat Swiss Moto.

2.2 Types de manifestations

- Manifestations NATIO / JUNIORS (seront inscrites au calendrier FIM EUROPE)
Accessibles aux licenciés de la Swiss Moto, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur fédération.
- Manifestations INTER (seront inscrites au calendrier FIM)
Accessibles aux licenciés de la Swiss Moto, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur fédération.

2.3 Assurances

Une assurance invalidité et décès est incluse dans la licence. Les sommes de couvertures sont comme suit (plus d'informations auprès du secrétariat ou sur le site [WEB](#)).

Type de licence	Invalidité 100%	Décès
A Licences (FIM international)	200'000	50'000
B Licences (national)	50'000	25'000
C Licences (national Kids)	25'000	5'000

Assurance accident: indemnité journalière

Étant donné que les assurances réduisent les indemnités (indemnités journalières, rentes) jusqu'à 50%, nous vous recommandons vivement de souscrire à une assurance complémentaire.

Vous trouverez plus d'informations sur „l'assurance accident et indemnités journalières collectives" au-près du secrétariat Swiss Moto.

Assurance vol pour motos

À partir de 2024, il sera possible de souscrire une assurance contre le vol pour les motos non immatriculées directement sur www.swissmoto.org.

2.4 Types de licences

Licences internationales (Type de licence A)

FIM	Championnat du Monde, Grand Prix
FIM Europe	Championnat d'Europe
FIM	International

Licences FIM/FIM Europe (Type de licence A)

Une licence FIM/FIM Europe est nécessaire afin de participer à un championnat FIM/FIM Europe. Les licences pour les championnats FIM et FIM Europe autorisent également le départ dans toutes les catégories Swiss Moto. La licence la plus chère sera facturée et le montant de chaque licence supplémentaire sera de 100.- CHF (forfaitaire).

Licence national (Typ de licence B)

Swiss Moto SNX	Elite Open
	Amateur Open
	Damen Open
	Senior Open

Licences 1 manifestation Swiss Moto

Les licences 1 manifestation seront disponibles pour les catégories Swiss Moto suivantes :

- Amateur Open
- Damen Open
- Senior Open

Les conditions pour l'obtention d'une licence 1 manifestation sont : résident en Suisse, carte d'identité. Pas de participation au classement annuel du championnat Swiss Moto ou coupe - uniquement classement du jour, coupe et prime d'arrivée. **Les pilotes étrangers doivent apporter un quitus de leur fédération.**

Licences 1 manifestation classes Inter

Les demandes de licence journalière pour la catégorie Elite Open seront soumises à l'approbation de la commission SNX Swiss Moto. Celle-ci devra être demandée au plus tard 1 semaine avant la manifestation.

Licences étrangères

Les pilotes étrangers seront autorisés à prendre le départ uniquement sur présentation d'une autorisation de leur fédération les autorisant à participer à une ou plusieurs manifestations suisses (autorisation unique ou sur une durée d'une saison).

2.5 Conditions d'obtention de licence et possibilités selon les catégories

- Les pilotes sans aucune licence Swiss Moto, FIM Europe ou internationale et autorisation de sortir valable devront acheter une **licence journalière**
- Les pilotes sans licence Swiss Moto qui prennent le départ n'ont pas droit à l'assurance de licence Swiss Moto. Pour ces pilotes, les conditions de licences sont celles de la fédération qui a établi votre licence.
- Un pilote avec **licence journalière** sera inscrit sur le classement journalier, recevra coupe et prime d'arrivée mais n'obtiendra **aucun point** au championnat.
- **Fondamentalement, lorsque que tu conclus une licence dans une catégorie, tu cours le championnat dans cette catégorie et elle aura la priorité.**
- **Les points au championnat** ne sont attribués uniquement si le pilote possède la licence pour la catégorie concernée.

- Pour **toutes les catégories**, le déroulement de l'inscription et désinscription est le suivant:
- Les pilotes inscrits et licenciés d'une catégorie ont la priorité! Ce n'est qu'après la clôture de l'inscription et si des places sont encore disponibles, des pilotes qui possèdent une autre licence Swiss Moto Motocross ou une licence une manifestation, qui souhaitent rouler seront acceptés (aussi s'ils se sont inscrits préalablement).
- Quand 45 (40/30) pilotes ou plus sont enregistrés, aucun pilote d'une autre catégorie ne peut être accepté (spécialement pilotes Inter). Quand il y a moins de 45 (40/30) pilotes enregistrés, les premiers pilotes d'autres catégories inscrites seront acceptés (selon l'ordre d'inscription). Exception Yamaha YZ-Cup.
- En principe, la participation dans une autre catégorie n'est possible que lorsque **les conditions de licence** sont remplies. Par exemple : **La limite d'âge** (mini. et maxi.) **doit être respectée** et aussi à moto doit respecter les conditions (**type et cylindrée**) de la catégorie correspondante
- Lorsque les points ne sont **pas** attribués à un pilote, ils ne sont **PAS** perdus pour le pilote licencié suivant.

Licence Amateur Open

Pilotes nés en **2008 (16 ans)** peuvent prendre une licence Amateur Open.

- Tu peux participer à l'Amateur Open-Cup.

Licence Damen Open

Pilotes nés en **2008 (16 ans)** peuvent prendre une licence Damen Open.

- Tu peux participer à la Damen Open-Cup.

Licence Senior Open

Pilotes nés en **1984 (40 ans)** peuvent prendre une licence Senior Open.

- Tu peux participer à la Senior Open-Cup.

Licence Elite Open

Pilotes nés en **2008 (16 ans)** peuvent prendre une licence Elite Open.

- Tu peux participer à la championnat suisse Elite Open.

Un double départ n'est pas possible.

2.6 Demande tardive d'une licence annuelle

Pour le Snowcross, il est possible, après la première course, de demander encore une licence annuelle et de garder les points de la première course pour le classement général. Toutefois, la demande complète et correcte de licence doit parvenir au Racemanager jusqu'au mardi avant la deuxième course. La facture sera établie immédiatement par le secrétariat et devra être payée dans la même semaine d'ici au jeudi (confirmation du paiement par mail à sport@swissmoto.org).

Les demandes ou paiements reçus tardivement ne peuvent plus être pris en considération, respectivement les points de la première course ne seront plus comptabilisés pour l'évaluation annuelle.

2.7 Demandes d'exception

Les demandes d'exception sont à communiquer à la Swiss Moto-SNX. La commission Swiss Moto-SNX traitera les demandes et prendra les décisions finales.

3 INSCRIPTIONS, PILOTE ET TEAMS

Calendrier des courses

Calendrier actuel, résultats

- Championnat Suisse : <https://www.swissmoto.org/fr/sport-lizenzen/snowcross>
- Championnat d'Europe : www.fim-europe.com
- Grand Prix, Championnat du Monde : www.fim-live.com | www.mxgp.com

Règlement particulier

Le règlement particulier de l'organisateur est limité aux données de la manifestation (tracé, horaire, catégories, etc.). Les règlements particuliers, horaires, formulaires 1 manifestation et formulaires techniques doivent être commandés en [ligne](#).

Participation

Tous les pilotes en possession **d'une licence annuelle Swiss Moto, une licence une manifestation ou une licence internationale** sont autorisés à prendre le départ des courses de coupe ou championnats suisses Swiss Moto. L'organisateur doit accepter tous les pilotes conformes aux conditions inscrits à une manifestation, sous réserve de restrictions cantonales et/ou de restrictions relatives au permis de conduire.

Inscription

Tous les pilotes (licenciés et non licenciés) **doivent** s'inscrire et payer via le Racemanager au plus tard le mardi à 24h00 avant l'événement (le traitement du paiement nécessite 3 jours ouvrables). Les droits d'inscription sont entièrement reversés à l'organisateur.

Pour toute inscription et tout paiement effectués après ce délai ou sur place, un supplément de dernière minute de 30 CHF sera facturé (au bénéfice de Swiss Moto).

Annulation

En cas d'empêchement (maladie, accident, etc.), l'annulation doit être effectuée via le Racemanager au plus tard la veille de l'événement à 24h00. En cas d'absence non excusée ou excusée trop tardivement, une participation aux frais de 30 CHF sera demandée.

Inscriptions pour les manifestations internationales

Grand-Prix / Championnat d'Europe

Les inscriptions pour doivent être envoyées **au moins 35 jours** avant la manifestation au secrétariat Swiss Moto.

Ceux qui reçoivent un formulaire d'inscription par l'organisateur doivent fournir une copie de l'autorisation de départ de la Swiss Moto à l'organisateur ou à la fédération motocycliste concernée. Les pilotes sans autorisation de départ annuelle peuvent la demander au secrétariat Swiss Moto.

Empêchement à l'étranger

Les absences non excusées qui nous sont transmises par les fédérations compétentes seront jugées par la commission concernée et une amende de 100.- CHF au minimum sera attribuée.

3.1 Inscriptions

L'inscription doit être effectuée en avance en ligne dans le Racemanager.

Si le règlement particulier le mentionne, les casques, les protections dorsales ou les motos doivent en outre être présentés au contrôle technique.

Tarifs d'inscriptions

Quand un organisateur doit annuler/interrompre une manifestation en raison de mauvais temps/accident, les primes d'inscriptions seront remboursées comme suit :

- Lorsque la manifestation est interrompue/annulée avant les premiers essais, chaque pilote reçoit 60% de sa prime d'inscription.
- Après les essais/qualifications, chaque pilote reçoit 40% de sa prime d'inscription.
- Dès qu'une course a débuté, il n'y aura pas de remboursement aux pilotes.

L'organisateur doit quand même supporter les frais lors d'annulation d'une manifestation, parfois même plus que lorsque tout se déroule normalement.

Lorsqu'une manifestation est annulée pour cause de manquement à la sécurité ou au respect des règles établies (en raison d'une erreur de l'organisateur), l'organisateur devra rembourser la totalité des primes d'inscriptions aux pilotes.

Numéros de départ

Les n°s de départ seront attribués selon ces critères :

1. N° de départ en mondial / championnat européen
2. Classements de l'année précédente (les n° 1-3 ne seront pas attribués à d'autres pilotes)
3. N° de départ de l'année précédente

Dans toutes les catégories, le n° de départ seront communiqués par le secrétariat Swiss Moto. À l'exception de la coupe Yamaha, où l'importateur décide des n°s attribués. Les pilotes titulaires d'une licence annuelle se verront attribuer un n° de départ fixe par le secrétariat Swiss Moto et sera valable pour toute la saison.

Numéros de départ des pilotes étrangers et licence une manifestation

Les pilotes étrangers ou licenciés à la journée reçoivent également leur numéro de la part du Secrétariat Swiss Moto.

3.2 Droits et devoirs du pilote et de ses accompagnants (cf. Art. 60.2 Code sportif Swiss Moto)

- Le participant s'engage à avoir un comportement sportif et à ne pas porter de paroles/actes déshonorants envers le public, l'organisateur, les officiels, la Swiss Moto ou ses concurrents.
- Le pilote doit être en bonne santé physique et mentale.
- Les pilotes sont responsables des faits et gestes des membres de son entourage et en assume les conséquences. **Le pilote supporte également les conséquences pour un comportement incorrect des membres de son équipe.**
- L'utilisation de musique portable pendant les essais/courses est proscrite.
- Le pilote ne doit pas mettre en danger les autres pilotes, mécaniciens, assistants, officiels, bénévoles, visiteurs, etc. - sur la piste ou en dehors.
- La conduite dans le box doit se faire de manière respectueuse. Le pilote qui entre dans les box doit faire un arrêt complet (stop) avant de ressortir des box
- La piste ainsi que le terrain (faune et flore) occupé doivent être respectés et maintenus dans un état respectable
- La conduite autour de la piste doit se faire à **l'allure du pas.**
- Les ordres donnés par les officiels, bénévoles, organisateurs doivent être suivis et respectés.
- Les équipements électroniques de communication entre assistant et pilote (passager) sont interdits.
- S'arrêter sur la piste n'est pas autorisé (phase jaune causée inutilement)

- Les coureurs doivent utiliser uniquement la piste balisée. Toutefois, s'ils devaient sortir accidentellement de la piste, ils pourront continuer à une vitesse passablement réduite, sans accélérer de manière dangereuse, jusqu'à ce qu'ils puissent revenir prudemment sur la piste. Ils reviendront sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.
- Des coureurs qui sont accidentellement sortis de la piste et qui accélèrent de manière dangereuse ou coupent une partie de la piste pendant qu'ils sont hors-piste, peuvent être considérés avoir gagné un avantage sans avoir gagné une position et seront pénalisés.
- Il convient au Directeur de course ou le commissaire sportif de déterminer si le coureur a gagné un avantage en quittant la piste accidentellement et en le reprenant.
- Les pénalités pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant l'entraînement seront = +2 places sur la grille. Des pénalités peuvent être infligées.
- La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant des courses sera la perte du nombre de positions plus une position supplémentaire dans le résultat final de la course respective pour le coureur en question. Si aucune position n'a été gagnée, la pénalité sera la perte d'une position.
- Il est interdit de couper la piste. Si le directeur de course ou les commissaires sportifs constatent qu'un coureur a quitté le parcours dans l'intention d'obtenir un avantage, le coureur en question sera sanctionné des pénalités suivantes : Essais chronométrés : suppression du meilleur tour. Course : +5 places à la fin de la course. D'autres pénalités peuvent être appliquées à tout moment. **Il s'agit d'une décision factuelle contre laquelle aucun protêt ne peut être fait.**

Protection des officiels :

Les pilotes, responsables d'équipe ou membres d'équipe ne doivent pas perturber le directeur de course ou son adjoint lorsqu'ils exercent leurs fonctions pendant un entraînement ou une course. Si un pilote, un responsable d'équipe ou un membre d'équipe intervient auprès du directeur de course ou de son adjoint durant l'exercice de leurs fonctions, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Première infraction : Avertissement oral
- Deuxième infraction : (Lors du même événement) le pilote, le responsable d'équipe ou le membre d'équipe concerné sera suspendu de la/les prochaine(s) épreuve(s), conformément à la décision de l'instance disciplinaire compétente.

3.3 Aide externe

Une aide externe quelconque portée sur le circuit est interdite. A l'exception d'une aide garantissant uniquement la sécurité du pilote. Ceci est valable pour toutes les catégories.

La moto doit être démarrée par le pilote, sauf dans les box ou lors du pré-départ, à tout moment sans l'aide d'autres personnes.

Pour le sauvetage ou l'assistance aux coureurs blessés ou à d'autres personnes, la course est arrêtée si la situation l'exige.

Sanctions

- Durant les courses = disqualification
- Durant les entraînements = + 5 places sur la grille de départ

3.4 Passes / laissez-passer

Bracelets d'entrées

Pour les événements qui exigent des entrées, les pilotes reçoivent à l'entrée un **maximum de 3 bracelets** de l'organisateur, le nombre exact est indiqué dans le règlement particulier.

Laissez-passer

Les Laissez-Passer seront distribués par le secrétariat (teams, importateurs, presse, photographes).

MOTONEIGE ET CATÉGORIES

3.5 Définition Scooter de neige

- a) Les motoneiges sont des véhicules qui se déplacent sur une ou plusieurs chenilles (bandes d'entraînement). Ils sont guidés par des skis généralement placés sur le devant ou le côté du véhicule et qui peuvent être fixés soit de façon temporaire ou permanente.
Il existe plusieurs genres de scooters de neige (Règlement technique FIM Art. 82.01.1)
- b) Motoneige équipée de deux chenilles avec un ou deux skis de direction devant le véhicule. (Règlement technique FIM Art. 82.01.1)
- c) Motoneige équipée d'une chenille avec un ou deux skis de direction devant le véhicule. (Règlement technique FIM Art. 82.01.2)
- d) Système de traction : Il peut être en caoutchouc ou en plastique. **Les clous sont autorisés. Des modifications supplémentaires ne sont pas acceptées.**
- e) Les motoneiges Snowhawk **ne sont pas** autorisées.

3.6 Contrôle de la motoneige et de l'équipement du coureur

- a) Une coupe -circuit attaché au coureur à ne pas plus de 1.2 m est obligatoire
- b) Une bavette arrière est obligatoire. Elle doit garantir une protection suffisante aux coureurs qui suivent
- c) Feu arrière min 20 Watt, Dimensions min.40 x 50 mm
- d) Les clous sont autorisés.
- e) Largeur du guidon min 500 mm max.850 mm, prolongations sont strictement interdites

Il est de la responsabilité du conducteur de s'assurer que son équipement est conforme aux normes et en bon état.

Casque

Les casques doivent être conformes aux normes

ECE 22.05 et 22.06. Seulement type „P” > pas type `NP' ou 'J'



Attention, les casques aux normes JIS T8133:2007 et SNELL M 2010 ne sont plus acceptés.

A partir de 2026, seuls les casques avec la norme FRHPb-02 seront autorisés, ceux-ci seront disponibles à partir de 2025.

Les casques peuvent être contrôlés lors du contrôle technique ou à tout instant durant la manifestation. Des casques endommagés, douteux et non conformes aux prescriptions FIM des casques correspondants seront refusés et confisqués pour la durée de la manifestation. Le pilote en question est responsable de récupérer rapidement le casque confisqué avant de partir. Les cheveux longs doivent être dissimulés sous le casque.

Lunettes / gants

Les lunettes et gants doivent être portés dès le début des essais/courses/tours de reconnaissance.

À partir de 2024, seules les lunettes roll-off ou les lunettes tear-off avec des systèmes de fixation appropriés seront autorisées. En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prononcées par le CS ou le RL.

Annonce préalable : Il est en cours d'examen que, à partir de 2026, seules les lunettes Roll-Off seront autorisées !

3.7 Catégories de course

- Elite Open Championnat suisse
- Amateur Open Swiss Moto CUP (6 licences minimum)
- Damen Open Swiss Moto CUP (3 licence minimum)
- Senioren Open Swiss Moto CUP (dès 40 ans, née de **1984**)

CH Championnat Elite et Seniors sont également ouverts aux pilotes avec une licence étrangère. Pour la Swiss Moto Cup Damen et Senior ainsi que pour l'Amateur, une licence Swiss Moto est nécessaire.

Le champion de la catégorie Amateur Open doit prendre le départ dans la catégorie Elite ou Senior (s'il a l'âge) dans la saison suivante.

Dames et Senior prennent ensemble le départ avec une évaluation séparée.

Elite et Amateur roulent dans la même course mais avec une évaluation séparée. Les licences journalières sont distribuées dans la catégorie correspondante.

3.8 Numéros de départ

Il est obligatoire d'avoir le numéro valable sur la motoneige.

Il est obligatoire d'avoir trois bons numéros sur la moto (devant et sur les côtés) et ceux-ci doivent être fixés solidement et être bien visibles (cf. normes FIM Europe / FIM).

Ils doivent être fabriqués dans un matériau rigide et solide et être **bien lisibles**.

Le logo de l'association doit être apposé sur la plaque frontale (devant, à droite, 45 x 35 mm) conformément aux instructions.



PARCOURS

Une course de motoneige est une course sur neige naturelle ou artificielle. Le parcours est aménagé comme une piste de motocross.

3.9 Spécification de la piste

Le circuit doit être d'une longueur minimale de 600m et maximale de 1600m et d'une largeur minimale de 8 mètres. La vitesse moyenne ne doit pas dépassée **60 km/h**. La commission FMS compétente peut autoriser des exceptions.

La longueur de la ligne de départ doit être au minimum de 60m et au maximum de 100m. Il n'y doit pas avoir de sauts dans cette zone et elle ne devrait être utilisée que pour le départ.

En cas de conditions météorologiques particulières (manque de neige, grandeur de l'emplacement, etc), des pistes plus courtes peuvent être autorisées par le commissaire Swiss Moto.

3.10 Sécurité

La zone de départ/arrivée, le parc des machines et la zone des spectateurs doivent être fermés par une barricade ou une bande, et avoir une distance de sécurité de 7m vers la piste (ou zone balisée). Les bords du parcours doivent, selon la possibilité avoir un mur de neige d'au moins de 500 mm de haut. Les piquets du tracé doivent être souple et maximum 500 mm de hauts.

Les obstacles, murs et arbres doivent être protégés avec des balles de paille, de la mousse ou d'autre matériaux de protection. Il doit exister une zone neutre entre deux pistes d'au moins 7,5 m de large, des balles de paille ou d'autres matériaux doivent protéger les coureurs dans les zones dangereuses.

OFFICIELS

3.11 Directeur de course (DC)

Le directeur de course est nommé par l'organisateur, sa fonction est neutre entre la Swiss Moto et l'organisateur. Il est tenu de suivre avec succès un séminaire Swiss Moto de directeur de course tous les 3 ans. L'autorité et les responsabilités du directeur de course sont les suivantes :

- Le DC contrôle et assure que la manifestation se déroule selon le règlement.
- Il contrôle le tracé, il doit entreprendre des modifications de parcours sur demande du jury en vue d'améliorer et augmenter la sécurité des pilotes et des spectateurs.
- Le DC avec le chef commissaire de piste sont responsables de la formation des commissaires de piste. Des instructions sont notamment données avant les essais libres.
- Il surveille avec le CS l'organisation des pré-contrôles et se tient à disposition du CS.
- Il se tient à proximité du départ/arrivée en liaison avec tous les autres postes (contact audio avec médecin, secouristes, responsable du tracé).
- Le DC est responsable de la disponibilité sur place de médecin, secouristes (ambulances), commissaires de piste.
- Le DC a le droit d'interrompre prématurément et de sa propre initiative un entraînement, manche de qualification ou de course pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure.
- Le DC a le droit de refuser à un coureur, à un passager ou à un motorcycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.
- Le DC a le droit de donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.
- Il peut proposer au jury les recommandations suivantes ; modification de programme, annulation d'une manifestation, sanctions ou exclusions d'un pilote ou d'une machine.
- D'autres compétences sont reprises dans le Code sportif FIM. (FIM 01.4.7)

3.12 Chronométrateur

Le chronométrateur est nommé en consultation avec la Swiss Moto et Stephan Vetter. Ils doivent être compétents pour utiliser un système de chronométrage moderne avec transpondeur.

3.13 Commissaire de piste

Les commissaires de piste seront fournis par l'organisateur. Ils doivent avoir au moins 16 ans et habillés de manière visible (gilet, etc.).

Deux commissaires de piste sont nécessaires là où le drapeau bleu est utilisé.

Les commissaires de piste doivent être présents à l'heure le matin lors du briefing.

DÉPART ET RÈGLE DE DÉPART

3.14 Spécification de la zone de départ

La zone de départ doit pouvoir contenir au moins 30 motoneiges. Chaque machine dispose d'une place de 1.5 m. La zone de départ doit assurer un départ en sécurité à chaque coureur.

3.15 Prégrille

Toutes les machines doivent se trouver 5 minutes avant le départ dans la prégrille. Les coureurs dont les machines ne se trouvent pas à l'heure dans la prégrille ne seront pas admis au départ de la course. Dans toutes les catégories, 2 coureurs de réserve seront admis dans la prégrille pour remplacer les qualifiés hors délai. S'il y a moins de 20 participants, ils prennent la dernière place à la grille de départ.

Le commissaire Swiss Moto est responsable de la surveillance et décide des sanctions à prendre.

Dans la prégrille et le box des mécaniciens, **il est strictement interdit de fumer.**

Si la situation du terrain ne permet pas de prévoir une zone de prégrille, la procédure de départ peut se faire sans appliquer la règle de la prégrille.

3.16 Positionnement au départ

D'après l'entraînement chronométré ou les qualifications.

3.17 Procédure de départ

La ligne de départ sera délimitée par un ruban de signalisation et marquée de chaque côté par un poteau.

Jusqu'à l'arrivée de tous les coureurs sur la ligne de départ, le drapeau vert sera montré par le starter. Une fois tous les coureurs en place, le starter montre un «panneau **15** secondes». Après écoulement des **15** secondes, un panneau de **5** secondes sera montré ou un signal jaune, au signal vert le départ sera donné. Le commissaire sportif est responsable des signalisations (feu jaune et vert) ou le départ par drapeau vert. Le choix du système de départ par feux ou avec des drapeaux est de la compétence de l'organisateur.

Le respect des positions de départ sera surveillé par le directeur de course et l'officiel FMS. Lors d'un problème technique de la machine avant le départ, le pilote doit en informer le directeur de course ou le commissaire sportif. Pour que le pilote puisse encore prendre le départ en retard, la machine la réparation de la machine doit se faire à la prégrille.

En cas de faux départ, le départ est interrompu.

Le nouveau départ se déroule selon la procédure de départ. Retour à la prégrille et nouveau départ au plus vite.

En cas de départ anticipé, le coureur fautif prendra le départ derrière la dernière ligne (et non dans un écart).

3.18 Contrôles administratifs et techniques

Chaque participant peut faire contrôler uniquement une machine à son nom et portant son numéro de départ. Un changement de machine entre la qualification et la course est interdit : = **disqualification**.

Les contrôles de bruit peuvent avoir lieu avant l'entraînement et après chaque manche par un officiel Swiss Moto.

Si une machine inscrite est défectueuse, le pilote peut changer la moto, mais ce changement doit être annoncé au commissaire Swiss Moto avant un entraînement ou avant le départ de la course.

L'organisateur met à disposition le personnel pour le retour des transpondeurs après la dernière course.

3.19 Admissions aux courses

Max. 20 coureurs par catégorie sont admis au départ d'une manifestation. En cas de plus de 20 participants, une course de qualification sera disputée.

Chaque coureur doit participer au moins à 1 tour chronométré lors d'un entraînement libre, entraînement chronométré ou qualification. 20 coureurs et 2 réserves sont qualifiés pour les manches.

Horaire : voir annexe.

Pour garantir la sécurité lors du déroulement de la course, l'organisateur doit respecter les dispositions de la FIM : C'est la largeur de la ligne de départ qui définit le nombre des partants dans chaque ligne. Quand le nombre sur la première ligne est atteint, tous les autres seront placés sur la 2eme et 3eme ligne.

Pour toutes les courses, le temps réalisé lors de l'entraînement chronométré (meilleur tour) ou aux qualifications sera déterminant pour l'emplacement sur la ligne de départ des courses.

Des raccourcis lors de l'entraînement chronométré ou lors des qualifications sont sanctionnés par l'exclusion de la manifestation. Pendant l'entraînement chronométré ou les courses, le coureur peut effectuer des réparations dans le parc motoneige.

Un coureur ne peut céder sa place de départ à un autre coureur. S'il manque une machine au prégrille, la place sera prise par un des coureurs de réserve.

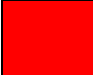
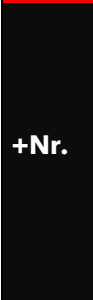
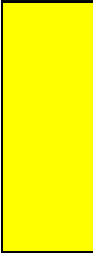






3.20 QUALIFICATIONS / MANCHES COURSES

Catégorie	Qualification	Courses	Durée
Elite	10'	4 manches	10' +2 Rd
Amateur	10'	4 manches	10' +2 Rd
Damen, Seniorenen	10'	4 manches	08' + 2Rd

Selon les conditions de neige et du circuit, le Jury peut prendre la décision de modifier l'horaire et également d'annuler une ou plusieurs manches d'une ou de plusieurs catégories.

4 SIGNAUX OFFICIELS

Les signaux d'indication doivent être communiqués via des drapeaux recommandée d'une grandeur de **600 mm x 600 mm**, selon ces codes :

Drapeau	Signification
 drapeau rouge agité	arrêt obligatoire pour tous les pilotes Les pilotes retournent à la prégrille avec la plus grande prudence !
 +Nr.	arrêt pour le pilote concerné En Essai libre / temps = disqualification ou changement de transpondeur. Le conducteur entre dans les stands et attend les instructions du RL ou du SK. En course = disqualification. Le pilote quitte la piste par la sortie et va sans mettre en danger le tiers du paddock au pas.
 Drapeau immobile Drapeau agité	Danger, attention accrue : Réduire la vitesse, dépassement interdit, valable jusqu'à ce que la zone de danger soit dépassée. Danger imminent : Être prêt à s'arrêter, dépassement et sauts interdits, valable jusqu'à ce que la zone de danger soit dépassée.
 drapeau bleu (Fairplay)	laissez place au pilote plus rapide d'un tour arrivant derrière Veuillez tenir votre ligne.
 drapeau vert	départ libre, départ des essais chronométrés
 2R	tableau d'affichage des tours "2"
 1R	tableau d'affichage des tours "1"
 Noire- blanc drapeau à damiers	fin de la course
 Drapeau médical blanc avec croix rouge	ATTENTION : Service médical sur la piste Réduction significative de la vitesse, dépassement interdit, chaque saut doit être effectué en restant au sol (skis et chenilles doivent rester en contact avec le sol), valable jusqu'à ce que la zone de danger soit dépassée.

Le drapeau jaune + drapeau médical sont valables jusqu'au prochain poste du commissaire de piste. L'âge minimal pour les commissaires de piste est de **16 ans**.

Sanctions en cas de non-respect du drapeau indiqué par un officiel (commissaire de piste, samaritain, directeur de course, commissaire sportif, commissaire technique, président de la manifestation, etc.) :

- En course : + 5 places au classement de la course en question
- Aux essais : + 5 places sur la grille de départ

Dans un cas répété ou danger particulier, le jury peut décider des sanctions supplémentaires.

5 CHRONOMÉTRAGE

La prise du temps commence et fini à l'avant de la motoneige, resp. .au transpondeur lors du chronométrage électronique, aussitôt que la ligne de départ/arrivée a été franchie. Les chronométreurs doivent pouvoir exercer leurs fonctions par n'importe quel temps, protégé du vent, de la pluie, par l'éblouissement par le soleil et de projectiles.

Pour la protection des ordinateurs, un véhicule fermé ou un container avec chauffage est obligatoire.

6 PARC DES MACHINES

Entrée et sortie possible seulement avec l'accord du responsable. Doit garantir un accès direct à la grille de départ. Le parc de motoneige est utilisé comme parc des machines et pour les contrôles techniques. Les réparations doivent être effectuées uniquement dans le parc des machines. Dans le parc des machines, il y a une interdiction de fumer.

Un tapis d'environnement absorbant et imperméable est obligatoire sous la motoneige.

L'organisateur est responsable de l'ordre dans le paddock.

6.1 Installations

Le tableau d'affichage dans le parc des pilotes, pour les informations telles que les modifications d'horaires, les listes de départ corrigées après le contrôle administratif, les classements après chaque manche avec l'indication manuscrite de l'heure d'affichage en cas de protestations, est obligatoire.

- Sanitaires suffisants, aussi bien dans le paddock que dans la zone réservée aux spectateurs.
- Une toilette doit être disponible à proximité de la zone de pré-départ.
- Pour les grandes manifestations, il convient de prévoir des installations sanitaires accessibles aux personnes handicapées.
- Dans la mesure du possible, prévoir un point d'accès à l'eau courante.

7 ARRÊT DE COURSE / MANCHE

Le directeur de course a le droit de sa propre initiative, d'arrêter une course pour de raisons de sécurité ou de force majeure.

Si le directeur de course arrête une course avant que le nombre de minutes divisé par 2 est écoulé, la course sera répétée ou déclarée comme nulle. Si la course est arrêtée ultérieurement, le dernier passage sur la ligne d'arrivée sera pris en considération pour l'établissement du classement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler partiellement ou totalement la manifestation en cas de force majeure. Il en va de même en cas d'événements imprévisibles. Dans un tel cas, la manifestation peut être annulée par décision du comité d'organisation (avant la manifestation avec l'approbation de la CSM) ou interrompue par le jury (le jour de la manifestation).

Le jour de la manifestation le jury décide de l'arrêt ou d'une éventuelle annulation de la manifestation.

8 CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS

Tous les coureurs seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite.

Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. le coureur a 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat.

La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'exu, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Les points sont attribués par manche selon la table ci-dessous :

1. Rang	25 points	8. Rang	13 points	15. Rang	6 points
2. Rang	22 points	9. Rang	12 points	16. Rang	5 points
3. Rang	20 points	10. Rang	11 points	17. Rang	4 points
4. Rang	18 points	11. Rang	10 points	18. Rang	3 points
5. Rang	16 points	12. Rang	9 points	19. Rang	2 points
6. Rang	15 points	13. Rang	8 points	20. Rang	1 point
7. Rang	14 points	14. Rang	7 points		

Vainqueur du jour

Ordre des facteurs pour la définition du vainqueur : Les points attribués selon système Art. 12.

Classement : le plus grand nombre de points de 1, 2 ou 3 manches. En cas d'ex aequo, **la dernière meilleure manche** sera déterminante.

9 SANCTIONS ET PROTEST

9.1 Infractions et sanctions

Toutes les fautes ou sanctions supplémentaires qui ne sont pas réglées séparément dans le présent règlement seront sanctionnées conformément au code disciplinaire et d'arbitrage de Swiss Moto. Les sanctions suivantes peuvent être prononcées :

- Avertissements
- Amendes entre 100 et 500 CHF
- Pénalités en temps ou en points
- Perte de positions
- Disqualification
- Exclusion pour une ou plusieurs manches du championnat

Des sanctions plus importantes peuvent être prononcées par la commission sportive compétente ou par le CC de Swiss Moto.

Inobservation des drapeaux	durant la course + 5 places reculées au classement
Limite de bruit dépassée	durant l'entraînement: + 2 places reculées dans la position de départ durant la course + 5 places reculées au classement durant l'entraînement: + 5 places reculées dans la position de départ
Empêchement / comportement négligent / non-sportif	avertissement
En cas de récidive	exclusion

Le jury se garde le droit de prononcer d'autres sanctions.

Voir aussi le code juridique.

Des sanctions plus importantes peuvent être prises par la commission sportive compétente ou par le CC de Swiss Moto. Les coureurs qui rentrent au paddock pendant une manche ne peuvent pas reprendre la course. - Disqualification pour la course concernée. (FIM 2.10/40). Les coureurs ne peuvent pas changer de motoneige pendant une course - disqualification pour la course correspondante (FIM 2.10/39). Celui qui n'arrive pas à un arrêt complet dans la BOX reçoit les sanctions suivantes - Training + 5 places sur la grille de départ de la course +10 rangs dans le résultat de la course (FIM 2.10/36). Arrêt sur la piste (en dehors des stands) pour discuter avec d'autres = aide extérieure être prononcé.

9.2 Protêts / Frais de protêt

Toute réclamation ou protestation doit être déposée, par écrit, au plus tard 30 minutes après la publication des résultats auprès du commissaire sportif ou du directeur de course.

Formes de réclamation: Art. 2.1+2.2 + 2.5 CD / 7.3.9 FIM

Caution	réclamation ordinaire	CHF 300.--
Caution supplémentaire	pour démontage d'une machine au minimum	CHF 800.--
Caution supplémentaire	pour contrôle du carburant	CHF 1'500.--

Relations bancaires de la Swiss Moto: IBAN: CH96 0900 0000 1200 3456 0, BIC: POFICHBE

En cas de protêt nécessitant l'ouverture du moteur, celui-ci sera plombé par le CS Swiss Moto, confisqué après la dernière manche puis amené chez un mécanicien pour contrôle. Le contrôle sera indemnisé en fonction du temps de travail effectué, **mais au minimum CHF 800.00**. Les frais de transport seront facturés séparément au prix coûtant.

Si le moteur est conforme aux règles, tous les frais seront à la charge du depositaire du protêt. Si le moteur n'est pas conforme aux règles, tous les frais seront à la charge du pilote incriminé. Un protêt ne peut être déposé auprès du Jury que par le licencié directement concerné / CDA 2,2, let. a) + FIM 01.5.33.

Contre une décision de fait suivante prise par un officiel (directeur de course, juge de départ, chronométrateur), aucun protêt ne sera accepté:

- Inobservation du drapeau jaune ou médical
- Drapeau rouge / arrêt de course
- Drapeau noir
- Raccourcissement du circuit

Après avoir utilisé tous les moyens de droit et sans réponse de la part des instances de recours, celles-ci (CR Swiss Moto ou FIM Europe) doivent rétrocéder au pilote concerné la caution et les frais de procédure. Date butoir : un an ou 12 mois à dater du pli recommandé lié au recours.

Les amendes et frais de protêt doivent être versés par le commissaire sportif de la Swiss Moto.

CONTRÔLES

9.3 Contrôles final

Toutes les motoneiges de chaque classe peuvent être mises dans le parc fermé pendant 30 minutes suivant l'arrivée pour se faire soumettre à un contrôle complémentaire si cela est estimé nécessaire.

9.4 Contrôle du dopage

Selon dispositions de la FIM/Swiss Moto et Swiss Olympic Association, chaque licencié peut être soumis à un contrôle anti-dopage et d'alcoolémie.

Pénalités : selon les dispositions de Swiss Olympic Association.

9.5 Benzinkontrollen

Lors des courses de **Snowcross organisées par Swiss Moto**, seul le carburant (essence) conforme au règlement technique de la FIM (**102** octanes) est autorisé. Des contrôles seront effectués selon les directives du commissaire sportif Swiss Moto ou de la CSM.

10 ACCIDENTS

10.1 Responsabilité

En participant à une manifestation, le licencié accepte en son nom et au nom de ses héritiers à renoncer à poursuivre ou à rendre responsable la Swiss Moto, les commissaires ainsi que les organisateurs ou les fonctionnaires de la course. Toute personne accompagnante ou travaillant pour le coureur prend

tacitement les mêmes engagements. Les coureurs participent à la compétition à leurs risques et périls en ce qui concerne les accidents (décès, dégâts matériel, vols, incendies, etc.) pouvant leur survenir. Les accidents pouvant survenir aux officiels sont être couverts par l'assurance de l'organisateur

10.2 Dispositions en cas d'accident

Les frais de guérison sont couverts par l'assurance professionnelle ou privée du coureur. Nous vous prions de lire attentivement les précisions publiées dans le code juridique. Pour des questions d'enregistrement, le coureur lors d'un accident grave, doit demander un formulaire « déclaration d'accident » visé par le commissaire Swiss Moto présent à la manifestation.

- Si le commissaire Swiss Moto n'est plus sur place, il faut demander le formulaire à son domicile et non au secrétariat (voir adresses dans le règlement)
- La déclaration d'accident doit être envoyée à la Swiss Moto dans les 3 jours suivant l'accident
- Pour les accidents à l'étranger, le même délai doit être respecté pour annoncer l'accident. Pour ces cas, les formulaires sont à demander au secrétariat Swiss Moto.

10.3 Assurance

Vu que les assurances peuvent diminuer la prise en charge de 50% (indemnité journalière, rente) nous vous suggérons de faire une assurance complémentaire. (Infos au secrétariat Swiss Moto).

DISPOSITIONS TECHNIQUES

10.4 Contrôle du bruit

Contrôle du bruit : Méthode 2 mètres max.

Mensuration avant la course 114 dB/A

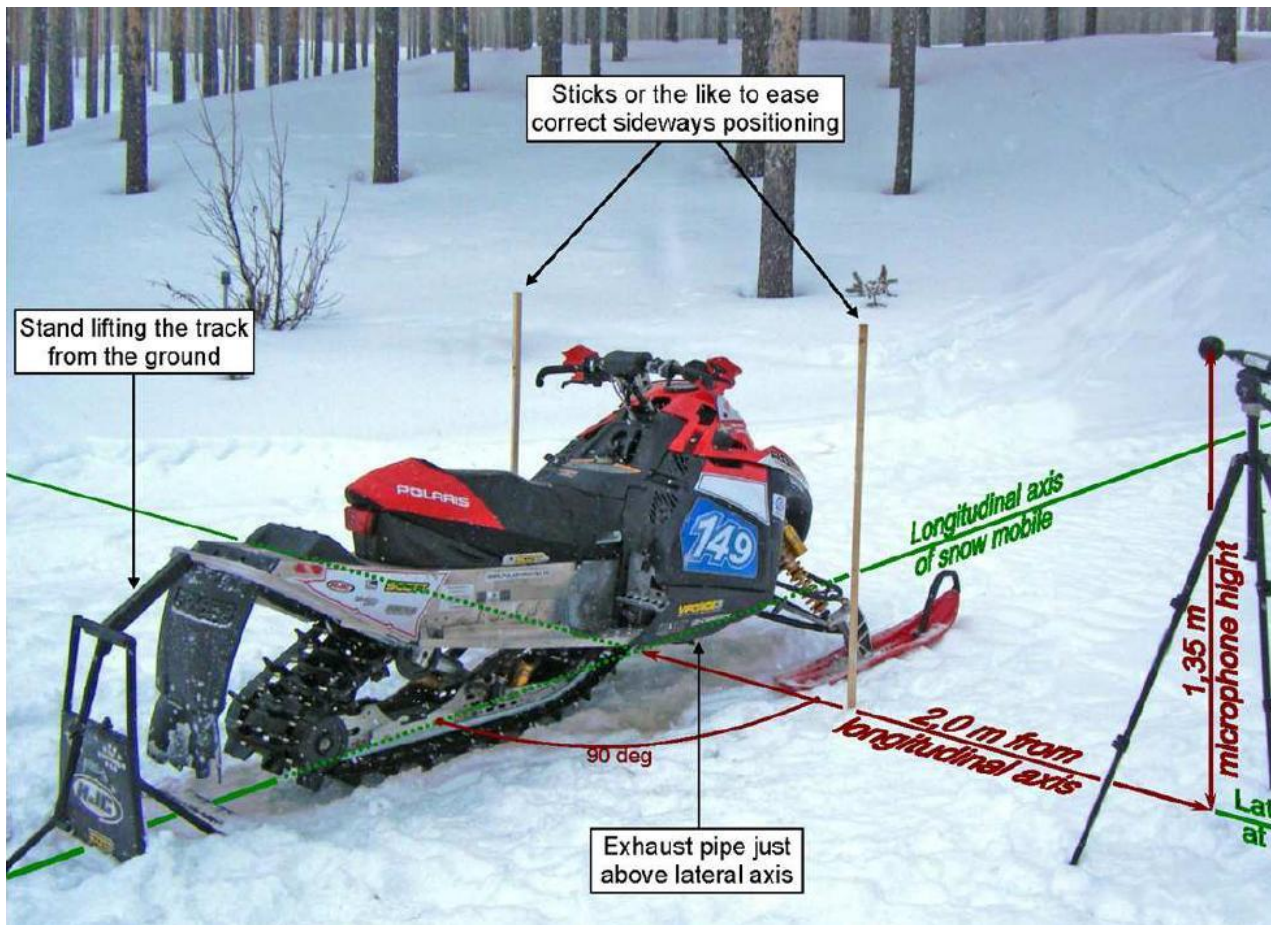
Mensuration après la course 115 dB/A

Préinformation : attention 2026, adaptation de la limite de bruit corrigée vers le bas - 3 dB/A 111/112 dB/A

Si un pilote est victime d'une défaillance de son système d'échappement pendant une course (et que celui-ci n'est pas réparé pendant la course), il doit automatiquement se présenter à la fin de la course pour une mesure du bruit. S'il est constaté que son système d'échappement est trop bruyant et donc non conforme au règlement, le pilote concerné sera rétrogradé de 5 places dans le classement.

Des contrôles de bruit peuvent être effectués à tout moment. Les machines qui ne répondent pas aux normes de bruit, ne seront pas admises à l'entraînement/à la course.

La machine doit être munie d'un arceau stable à l'arrière afin de pouvoir soulever la motoneige. S'il n'y a pas d'arceau, le conducteur doit démonter la courroie d'entraînement afin que la mesure puisse être effectuée correctement.



Le véhicule doit être placé à un endroit dégagé et plat, loin des panneaux de publicité, murs, camions, immeubles, maisons, etc., à une distance minimum de 10 m. Placer le sonomètre sur son trépied (voir photo), à une distance de 2 mètres de véhicule perpendiculairement à la direction de la machine, du côté où il y a la sortie du silencieux et aligné à ce dernier.

Le véhicule est soulevé par l'arrière à l'aide d'un support. Le véhicule est ainsi soulevé à une hauteur qui permet au système de propulsion de se déplacer librement dans l'air pendant la mesure du bruit. Si un contrôle technique final est imposé avant la publication des résultats, ce contrôle doit comporter une mesure de bruit sur au moins 3 machines choisies par tirage au sort (p.ex. par un commissaire Swiss Moto ou le directeur de course).

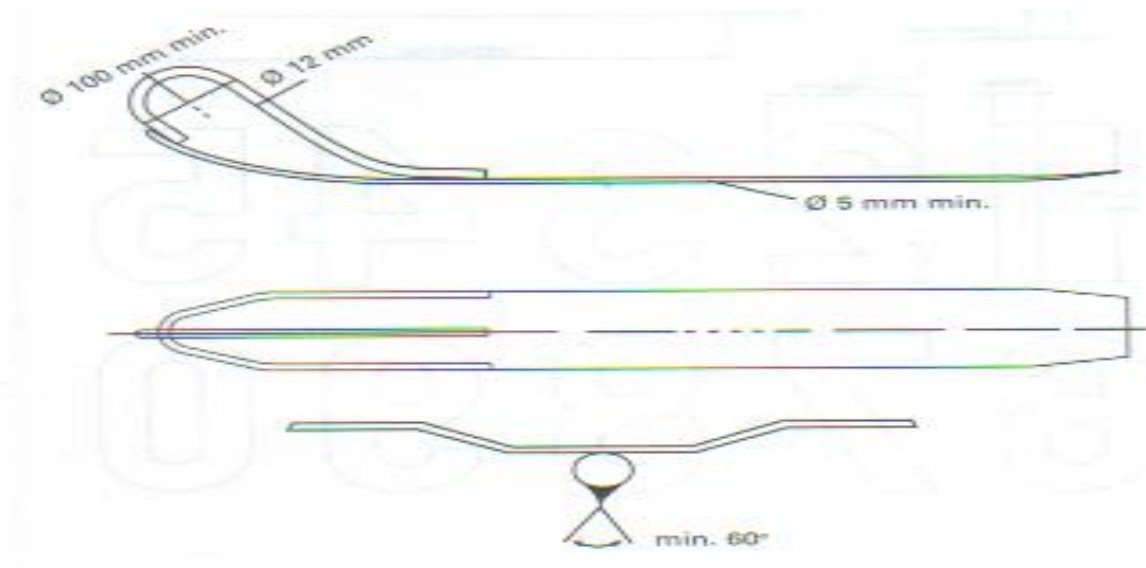
Sanction pour dépassement de la limite :

durant la course: 5 places reculées au classement
durant l'entraînement : 5 places reculées au classement

Formule pour mesurer un cylindre :

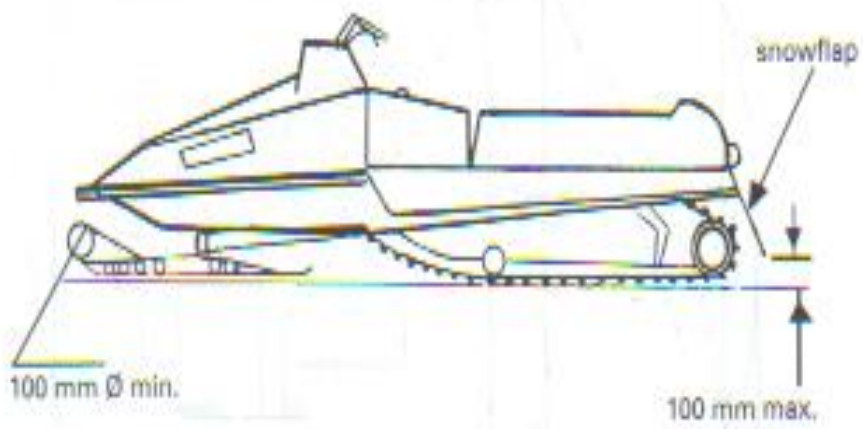
Diamètre x diamètre x Pi x hauteur divisée par 4 Pi = 3,1416

Coup circuit obligatoire



SNOWMOBILE SCOOTER/NEIGE

M
MÄSSIGKEITEN



11 DIRECTIVES POUR ORGANISATEURS

Les événements se déroulent conformément au Code sportif international de la FIM / FIM EUROPE, à ses annexes et lignes directrices et les règlements particuliers (RP) de l'organisateur.

11.1 Inscription de la manifestation

Inscription de la manifestation : **30 septembre / selon données du secrétariat Swiss Moto.**

Aucune autre manifestation SNX Swiss Moto ne peut être organisée le week-end d'un GP/ CE de snow-cross en Suisse. Un numéro est attribué chaque année à chaque manifestation. Nous vous prions d'indiquer ce numéro dans votre correspondance avec le secrétariat.

11.2 Séance des organisateurs

Présence obligatoire à la séance des organisateurs.

Chaque organisateur doit prévoir une date de remplacement. Le(s) participant(s) a (ont) le pouvoir de décision quant aux catégories et dates souhaitées. Directeur de course et/ou Président du CO.

11.3 Changement du programme

Le programme des courses déterminé en début de saison, **ne peut être modifié sans l'accord de la commission Swiss Moto - SNX.** Une publication préalable de la modification est indispensable. Informer la Swiss Moto - SNX de toute modification apportée au règlement particulier. Ladite commission est habilitée à se prononcer audit sujet.

11.4 Assurance responsabilité civile

En vertu des articles 72 de la LCR (SVG) et l'alinéa 3 de l'Ordonnance sur l'assurance OAV (VVV) chaque organisateur a l'obligation de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF. 5'000'000. A défaut, le commissaire sportif (CS) est habilité à interdire la manifestation.

Assurance pour les officiels

Les accidents qui pourraient se produire pour un officiel doivent être couverts par l'assurance de l'organisateur.

11.5 Affiches, programme, publicité

Sur tous les documents officiels, affiches, programmes etc. le logo Swiss Moto-SNX doit être présent. Chaque couverture des livrets de programme doit porter le logo Swiss Moto (ajout le logo FIM pour les manifestations internationales et GP).

Le modèle d'affiche peut être obtenu auprès du secrétariat Swiss Moto.

L'indication locale /club du pilote dans le programme sont obligatoires.

11.6 Publicité Swiss Moto

Les organisateurs sont tenus de soutenir la Swiss Moto par la publicité.

Bannière et matériel promotionnel de la Swiss Moto (dans la remorque Swiss Moto ou chez un membre de la Commission Swiss Moto-SNX), et des banderoles doivent être placées à un endroit clairement visible. Le matériel est fourni par la Swiss Moto.

Nous recommandons aux organisateurs de réserver un endroit pour la publicité et la propagande de la Swiss Moto dans le programme officiel et de publier les avantages de la Swiss Moto.

11.7 Bureau de course

Le bureau de course devrait toujours être occupé durant la journée de la course.

Ceci est également le point de contact pour la presse, s'il n'y a pas un bureau de presse séparé.

11.8 Règlement particulier (RP)

Le modèle de règlement particulier est à disposition sur le site internet www.swissmoto.org et doit être téléchargé par l'organisateur. Les règlements doivent être faits en allemand et en français. La proposition de ces règlements doit être envoyée au Secrétariat Swiss Moto au moins **6 semaines** avant l'événement et transmise au directeur de course (format Word, pas de PDF!). Cette proposition sera vérifiée, corrigée et signée par le commissaire sportif de l'événement. Le RP corrigé faisant foi doit être passé en format digital et partagé sur le site WEB par le secrétariat de la Swiss Moto.

11.9 Horaire/ Catégories

Selon la décision du comité central, chaque catégorie doit être représentée à chaque manifestation. Dans le cas contraire, la manifestation est supprimée du calendrier. Les organisateurs inter ou nationaux, ou les organisateurs de championnats internationaux, ne peuvent pas organiser de courses de club. Les coureurs de club peuvent participer dans une catégorie où les licences journalières sont acceptées.

11.10 Personnel médical sur plac

Médecin de course

Pour chaque course avec les courses de championnat suisses Swiss Moto Inter, au moins un médecin „médecin de course“ doit être présent, qui remplit les conditions suivantes :

- expérience avérée en médecine d'urgence et/ou le soin dans des manifestations sportives motorisées, idéalement médecin d'urgence SGNOR
- connaissance du système de santé suisse et du domaine des secours
- souhaitable : diplôme de médecin suisse ou diplôme de médecin étranger reconnu par le ME-BEKO
- une assurance RC propre ou assurance RC par le service de secours est obligatoire
- le service de secours soignant est responsable que le médecin de course dispose des qualifications correspondantes.

11.11 Equipement

Le service médical d'urgence doit veiller à l'accessibilité et aux soins rapides des pilotes blessés. En fonction de la topographie du circuit, l'équipement médical minimal doit être complété. Les ressources humaines et techniques doivent être disponibles pour la prise en charge simultanée d'au moins deux pilotes blessés. Le service de secours compétent mentionne dans le formulaire d'inscription quel équipement est nécessaire pour la manifestation concernée. En fonction de la topographie, il est également recommandé d'utiliser des postes médicaux «groundposts» et/ou véhicules d'urgence de type A (par exemple Quad).

L'équipement minimal obligatoire est le suivant : :

- 1 médecin de course selon 10.1.1
- 1 sanitaire de secours
- 2 assistants de transport, resp. sauveteur / assistant min. niveau 3
- Une tente/container/station avec l'équipement nécessaire qui est aussi disponible dans une ambulance. Ces installations doivent pouvoir être fermées de tous côtés et offrir une protection contre toutes les conditions météorologiques et disposer d'un raccordement en électricité et eau. Il est recommandé au moins un véhicule B2 disponible sur place selon EN1789.
- Idéalement 2 véhicules d'urgence type B2 ou un véhicule B2 et un poste de traitement stationnaire devraient être utilisés équivalents à un véhicule B2.

À chaque instant, l'équipement minimal mentionné ci-dessus doit être disponible sur place et les prescriptions cantonales doivent être toujours respectées.

L'infrastructure nécessaire et l'inventaire du matériel doivent être à disposition pour le soutien élargi de toutes les urgences médicales et de blessés.

L'infrastructure médicale et sanitaire (ambulance ou station de premiers secours) est sous la responsabilité de la personne des secours compétente (dispositif opérationnel) ou du médecin (dispositif médical). Si possible, il faut éviter la traversée du circuit pour évacuer le blessé.

Le responsable du service médical signe le formulaire d'inscription et confirme au jury que l'équipement répertorié est adapté aux risques et circonstances de la manifestation et que les soins adéquats au pilote sont en tout temps garantis.

11.12 Personel

Chaque organisateur doit avoir **une licence de directeur de course Swiss Moto**.

L'organisateur doit également fournir les personnes suivantes pour aider le DC, CS et CT :

- **1 commissaire contrôle administratif**
- **1 commissaire contrôle technique**
- **2 aides annexes**

Les commissaires doivent avoir une licence Swiss Moto valable (3 ans).

Les personnes citées ainsi que les officiels doivent être présents jusqu'à au moins 30 mn après la séance du jury.

11.13 Presse/ Photographe

L'organisateur fait signer à tous les photo-reporters une déclaration de renonciation qui le libère de toute responsabilité. Dans la mesure du possible, un lieu de travail approprié doit être mis à disposition.

11.14 Speaker

Nous prions l'organisateur d'organiser un speaker parlant au moins 2 langues nationales. Le speaker devra avoir accès à un moniteur de chronométrage, cependant pas nécessairement celui de la zone de chronométrage officielle.

11.15 Résultats

Une personne doit être nommée responsable de l'affichage des résultats et être chargée d'en faire des copies pour la presse.

11.16 L'inspection de la piste

Tous les nouveaux parcours, ainsi que tous ceux qui ont organisé pour la première fois une classe Elite ou des parcours majoritairement modifiés, doivent être homogénéisés par le CS et si possible par un représentant des coureurs.

Le contrôle doit être effectué au plus tard le jeudi soir précédant la manifestation.

Pour le contrôle des parcours, l'organisateur doit disposer de deux plans de piste actuels, au moins de taille A4, dans lesquels doivent figurer toutes les positions existantes des commissaires de piste.

11.17 Zone réparations / box

L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée. A cet effet, l'organisateur doit mettre une personne à disposition.

L'entrée et la sortie aux box doivent être signalés pour les pilotes et sécurisées par un commissaire de piste.

11.18 Officiels

Carte Parc, laissez-passer, etc. de tout poste officiel avant l'événement.

11.19 Subsistance, soin des bénévoles

L'organisateur doit fournir une distribution de nourriture séparée pour les aides annexes, de sorte que tous les bénévoles puissent être servis rationnellement.

11.20 Séances du Jury

Participants : cf. art.7

Salle séparée, avec table et chaises et photocopieur.

1ère séance: A la veille de l'événement ou avant la première séance d'essais, si jugé nécessaire

2ème séance: jour 1 à la fin de la manifestation

3ème séance: jour 2 à la fin de la manifestation

Des séances complémentaires seront convoquées par le président du jury. (si nécessaire)

11.21 Fin de la manifestation

Nous prions les organisateurs de terminer la manifestation aussi tôt que possible, et de remettre les résultats au plus vite à l'Information Sportive et Secrétariat Swiss Moto

11.22 Décompte des billets

Le décompte des billets doit être expédié par le club-organisateur au secrétariat de la Swiss Moto, ceci dans les 30 jours après la manifestation.

12 RÈGLEMENT MÉDICAL

12.1 Communication, Interruption de la course

Si le directeur de course interrompt une manche avant d'atteindre **51 % de la durée de course** (sans compter les 2 tours supplémentaires), la course sera soit répétée, soit déclarée nulle et non avenue.

Si l'interruption survient après les **51 % de la durée de course**, la manche est validée avec attribution des points complets. Pour les résultats, la dernière manche complète avant l'interruption fait foi.

Le jour de l'événement, le jury décide en cas d'interruption si une annulation partielle de l'événement est nécessaire. En cas d'interruption de la course, les pilotes doivent d'abord retourner dans la zone de pré-départ et attendre les instructions du directeur de course.

12.2 Information préliminaire sur la manifestation

Avant la manifestation, le service de secours compétent informe de la course prévue la centrale d'urgence locale ainsi que l'hôpital le plus proche pour les soins de traumatologie. Le formulaire d'inscription téléchargeable du site internet (www.swissmoto.org) doit être rempli par le médecin compétent/responsable du service secours et envoyé au moins 21 jours avant l'événement au secrétariat Swiss Moto (adresse mail : sport@swissmoto.org)

12.3 Rapport d'accident

Pour chaque course, le service de secours devra, selon le formulaire officiel « rapport d'accident » établir une liste complète des accidents. Le médecin est responsable pour l'établissement. Le rapport d'accident doit être remis au commissaire sportif compétent lors de la séance du jury. Le rapport sera traité en tout temps de manière confidentielle.

12.4 Contrôle médical

Le directeur de course/commissaire sportif ou médecin de course peuvent à tout instant exiger le contrôle médical d'un pilote.

Retrait de l'autorisation de départ

Le directeur de course/commissaire sportif ou le médecin de course peuvent retirer l'autorisation de départ d'un pilote si la santé du pilote ou celle d'autres pilotes est mise en danger ou s'il refuse le contrôle médical demandé.

12.5 Certificat médical après accident

Dans des cas justifiés, après un accident, un certificat médical peut être demandé pour la prochaine course. La décision va être prise uniquement par le médecin responsable sur place. Les pilotes concernés seront informés au plus tard jusqu'au mardi après la course. Le formulaire correspondant, rempli par le médecin traitant, peut être téléchargé du site internet www.swissmoto.org. Il doit être signé avant la prochaine course, envoyé au secrétariat Swiss Moto ou être remis au commissaire sportif responsable sur place. Sans la confirmation du médecin, le pilote ne pourra pas prendre le départ de la prochaine course.

13 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant à une manifestation est personnellement responsable de la récupération des déchets, respectivement des matériaux de récupération qui s'accumulent chez lui (p.ex. huile de vidange, pneus, matériel usagé, papier, cartonnages, etc.).

Si l'organisateur a mis en place des containers de récupération, ceux-ci sont à utiliser absolument, le cas échéant en observant strictement le tri prévu.

Au cours d'une manifestation ou en relation avec la participation à celle-ci, il est strictement interdit de déverser sur le sol de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou de laisser traîner des matériaux de récupération.

Si l'organisateur a prévu une récupération séparée, il est strictement interdit de mélanger les déchets (p.ex. huile de vidange avec des produits de nettoyage chimique, de l'huile d'amortisseurs ou du liquide de refroidissement).

Dans le parc des coureurs un tapis absorbant et imperméable est obligatoire sous la moto.

En cas d'infraction, le participant (également responsable de ses aides) est sanctionné par les commissaires sportifs Swiss Moto/SAM d'une amende (en argent, exclusion ou perte de points, voire suspension). De plus, l'organisateur a le droit de le tenir pour responsable de tous les coûts inhérents.

Les tapis absorbants, permettant d'éviter des dommages d'environnement, doivent être repris par les participants au plus tard après la clôture de la manifestation ou doivent être correctement débarrassés selon les directives de l'organisateur.

Lors du lavage des motos, uniquement des produits de nettoyage aux substances chimiques biodégradables doivent être utilisés.

14 COURSE / INSTALLATION

14.1 Réception / installations

Le contrôle du parcours est effectué par la personne compétente avant chaque manifestation. Le parcours réceptionné est considéré comme homologué par Swiss Moto. Le rapport de contrôle du parcours doit être publié dans le parc des coureurs.

Chaque circuit doit être réhomologué tous les 3 ans. Si le circuit change de lieu ou subit une modification importante, il doit être réhomologué. Les frais d'homologation/d'inspection sont facturés à l'organisateur. Exceptions possibles (sécurité, force majeure)

14.2 Chronométrage

Le chronométrage sera effectué comme jusqu'à présent, c'est-à-dire que l'organisateur mettra à disposition les éléments suivants :

- Pour la boucle du chronomètre, il faut deux dispositifs pouvant recevoir deux fils ; les deux fils sont montés à une distance latérale de 80 à 90 cm (parallèlement) et ne doivent pas dépasser une hauteur de 3 m à partir du sol (neige).
- La boucle ne doit pas dépasser la distance maximale de 50 m du local du chronométrateur.
- Le chronométrateur dispose d'un local fermé (pas de remorque en bâche ou similaire) avec fenêtre et chauffage ; le local dispose d'une alimentation électrique qui fournit un courant constant de 230 V / 50 Hz.
- Les transpondeurs pour les pilotes, y compris leur support, sont mis à disposition des pilotes par Swiss Moto.
- L'organisateur met à disposition une personne pour l'inscription et l'affichage des résultats.

14.3 Bureau de Presse pour des courses Inter

- Espace ou tente avec éclairage
- Tables et bancs en nombre suffisant
- 1 commissaire pour le contrôle administratif (du club) + 1 assistant pour la caisse (du club)

14.4 Hélicoptère

- Un hélicoptère doit être préparé et supervisé par les services de secours.

14.5 Contrôle anti-dopage

- WC séparés
- Pièce/tente avec table et chaises

14.6 Extincteurs

- 3 extincteurs au minimum
- (Zone de départ/pré-départ, zone d'arrivée/stands, et dans ou à proximité immédiate du paddock)
- Veillez à maintenir des couloirs de secours, en particulier dans le paddock.

En cas de doute, le texte en langue allemande du règlement en langue allemande fait foi.

15 ANNEXE MODÈLE D'HORAIRE

08.30 - 09.30	Contrôle administrative		Tous les pilotes
09.40	Briefing Pilotes		Tous les pilotes
10.00	Essais libres	6min	Senior / Damen
10.15	Essais libres	6min	Elite / Amateur
10.30	Essais libres	10min	Senior / Damen
10.45	Chrono	10min	Elite / Amateur
11.10	1 ^{ère} manche	8min + 2 Rd.	Senior / Damen
11.30	1 ^{ère} manche	10min + 2 Rd.	Elite / Amateur
	Pause		Service circuit
13.00	2 ^{ème} manche	8min + 2 Rd.	Senior / Damen
13.20	2 ^{ème} manche	10min + 2 Rd.	Elite / Amateur
13.40	3 ^{ème} manche	8min + 2 Rd.	Senior / Damen
	Pause		Service circuit
14.20	3 ^{ème} manche	10min + 2 Rd.	Elite / Amateur
14.40	4 ^{ème} manche	8min + 2 Rd.	Senior / Damen
	Pause		Service circuit
15.15	4 ^{ème} manche	10min + 2 Rd.	Elite / Amateur
16.00	Distribution des prix		Tous les pilotes
16.30	Séance du Jury		